

# RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN FR SITUATION AU 18 MARS 2021

## COMPTES DE L'EXERCICE 2020

La commission financière s'est réunie le 2 mars 2021 en présence de Monsieur Gérard Buchs, syndic, de Monsieur Georges-Henri Débois, vice-syndic et responsable du dicastère "Finances et impôts", ainsi que de l'organe de révision, la fiduciaire Gefid Conseils SA à Marly, représenté par Monsieur David Véty, réviseur. Les travaux effectués par la fiduciaire lors du contrôle des comptes communaux 2020 nous ont été expliqués en détail et quelques recommandations ont été émises. La commission financière s'est réunie une deuxième fois le 18 mars avec uniquement les représentants de la commune pour passer en revue les comptes et poser ses questions. Elle remercie les personnes présentes pour leur disponibilité lors de ces deux rencontres.

Dans son rapport du 15 mars 2021, l'organe de révision confirme que la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux principes de la comptabilité publique et recommande leur approbation.

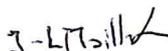
La commission financière relève que la situation financière de la commune est saine et bonne. Elle tient à préciser qu'un déficit de **Fr. 25'065.00** avait été prévu au budget 2020. Finalement, c'est un résultat positif de **Fr. 50'926.95** au compte de fonctionnement qui est enregistré. A ce montant, viennent s'ajouter une attribution à une réserve non obligatoire de **Fr. 16'150.00** et une provision pour pertes sur débiteurs de **Fr. 37'000.00** portant le bénéfice réel 2020 à **CHF 104'076.95**.

Toutefois, nous relevons que des prélèvements sur diverses réserves ont été effectués pour un montant total de **Fr. 11'018.70**.

Au 31 décembre 2020, la **fortune** de la commune s'élève à **Fr. 1'565'888.14** et le montant des **réserves non obligatoires** à **Fr. 995'870.90**. A cette même date, la provision pour pertes sur débiteurs est de **Fr. 120'000.00** et la provision pour la recapitalisation de la caisse de pension du personnel de l'Etat s'élève à **Fr. 180'000.00**.

La commission financière remercie le conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes de l'exercice annuel 2020 tels qu'ils ont été présentés.

Saint-Martin, le 23 mars 2021



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann